

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale « Le Lido » à Lezoux après convocations légales en date du 17 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mr BREUIL Lionel	Mme NIGON Christine
Mme ANGELY Emmanuelle	Mr BOURNAT Christian
Mr GIRARD Jean-Baptiste	Mme BERNARD Célia
Mr BONNEMOY Clément	Mme PLOT Karine
Mme BEN SAAD Bérengère	Mr MINGAT Cyrille
Mr BERGAMI Gilles	Mr DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme MONTBRIZON Julie	Mr DAUDUIT Cédric
Mr PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	Mr MONEYRON Florent
Mr BEAL Philippe	Mr NUNEZ Estéban
Mr BOUFFANGE Jérôme	Mme REIS Martine
Mme PEREIRA Elsa	Mr BERNARD Bruno
Mr GLORIEUX Cyril	Mr EDOUARD Jean-Charles
Mme LEPIGEON Christelle	Mr FRASIAK Bernard
Mme TERRIER Charlene	Mr CARTERON Maurice
Mr BOUFFANGE Daniel	Mr DUPOUÉ Yannick
Mr CHAUVEAU Jean-François	Mr PLASSE Pierre
Mr CONSTANT Olivier	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

-

Absents :

VOTE : En exercice : 36 Présents : 36 Représentés : 0 Votants : 36

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : désignation de 2 représentants au syndicat intercommunal de gestion des écoles publiques (sigep)

DESIGNATION DE 2 REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ECOLES PUBLIQUES (SIGEP)

- Vu l'arrêté préfectoral n°20220408 en date du 28 mars 2022 portant modification des statuts de la communauté de communes « Entre Dore et Allier » validant à compter du 01/09/2022 la gestion communautaire des accueils de loisirs sans hébergements extrascolaires et mercredis périscolaires.
- Vu les élections municipales en mars et avril 2026
- Vu les statuts du SIGEP

La commune de BORT L'ETANG appartient à un Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré qui réunit les communes de BORT L'ETANG, GLAINE MONTAIGUT, NEUVILLE, SERMENTIZON et qui a confié la gestion des écoles primaires, centre de loisirs extra-scolaires et mercredis périscolaires à un Syndicat intercommunal dénommé SIGEP, Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles Publiques.

Depuis le transfert de compétence enfance et jeunesse, c'est la Communauté de Communes Entre Dore et Allier qui est devenue membre du SIGEP à la place de la commune de Bort-l'Etang.

Aussi, il est proposé de désigner les 2 représentants suivants :

Titulaires :

- M. Lionel BREUIL
- Mme Emmanuelle ANGELY

Suppléants :

- Mme Laurence GONINET
- M. Bruno BERNARD

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 22 avril 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 22 avril 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

